

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 01 avril 2019.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY  
Mme Karine SARTORI - M. Pierre MYTNIK -

Absente excusée : Mme Aurore PREAUCHAT

Absents non excusés : - M. Franck CHEVALLIER - M. Philippe BERTRAND - Mme Muriel DANDICOL  
Secrétaire de séance : Mme Caroline PYDO

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

➤ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes pour 2019 a été transmis à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques. La C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises), ancienne taxe professionnelle ne fait plus partie de cet état compte tenu que la C.C.B.N. (Communauté de Communes de la Brie Nangissienne) est maintenant en F.P.U. (Fiscalité Professionnelle Unique - ancien taux 2018 22,89%). Elle reverse une attribution de compensation à ses communes membres. Cette attribution est calculée sur la base des impôts et compensations perçus en 2018. Le taux de la TEOM sera délibéré au prochain Conseil Communautaire et sera communiqué dès que la délibération sera prise. Monsieur le Maire explique qu'encore une fois cette année, des économies seront nécessaires, mais propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 : la taxe d'habitation de **19.36%**, la taxe foncière (bâti) de **20.20%**, la taxe foncière (non bâti) de **41.90%**.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a reçu en mairie des lettres de demandes de subventions du Foyer Rural de Fontains, de l'ADMR Centre Brie Nangis et en donne lecture. Il précise que l'année dernière aucune personne de Fontains n'a été bénéficiaire d'une aide de ces services. Cette année encore, aucune personne n'a recours au service de l'ADMR. En 2018 cette subvention attribuée était de 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 voix pour et 1 abstention, **décide** d'accorder la subvention de 100 € à l'ADMR Centre Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 1 100€ au Foyer Rural Fontenois. Les comptes ont été transmis en Mairie avec la demande de subvention.

Afin de pouvoir effectuer le curage de la station d'épuration préconisé par la police de l'eau, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au Budget annexe assainissement de 10 000 euros qui sera transférée du budget dépenses de fonctionnement de la commune, Compte 6573 au budget annexe assainissement en recette de fonctionnement au compte 774. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la proposition ci-dessus de Monsieur le Maire.

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de réviser le prix de la redevance d'assainissement.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de l'année dernière, la redevance d'assainissement collectif, passera au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 à 2,80 euros le mètre cube d'eau consommé. Celle-ci était préalablement de 2,50 euros le mètre cube d'eau consommé.

Il va y avoir de gros besoin de provisions sur les comptes assainissement et les frais qui vont être engagés notamment pour la station d'épuration vont être importants. Monsieur le Maire, rappelle qu'en ce qui concerne l'acquisition de terrains concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, la

procédure est terminée depuis juin 2018. Le Tribunal Administratif a rendu une décision favorable pour la commune de Fontains. Monsieur le Maire a repris contact avec la société Test Ingénierie qui étudie à nouveau le dossier et nous contactera pour un prochain rendez-vous afin de réactualiser celui-ci.

Par ailleurs, un contrôle inopiné de la station a été effectué par la police de l'eau les 9 et 10 Avril 2018 et il y aura certainement des frais très importants de maintenance à prévoir.

Considérant les engagements financiers concernant les travaux en matière d'assainissement, Monsieur le Maire propose une augmentation de 20 centimes d'euros par mètre cube.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** le montant de la redevance d'assainissement à 3.00 € le m3 d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour la Commune :

**Dépenses d'investissement** : 94 867.16 € Recettes d'Investissement : 45 886.90 € soit un déficit de 48 980.26 €. **Dépenses de Fonctionnement** : 163 350.55 € Recettes de Fonctionnement : 208 612.28 € soit un excédent de 45 261.73 €. **Résultat de Fonctionnement de Clôture 2017** : 221 163.33 €. Part affectée à l'investissement 2018 : - 30 994.38 €, résultat exercice 2018 45 261.73 € soit un total de 235 430.68 € pour l'exercice 2018. **Résultat d'investissement de Clôture 2017** : - 30 994.38 €. En 2018 - 48 980.26 € soit un total de - 79 974.64 € pour l'exercice 2018. **Résultat cumulé : 155 456.04 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2018.

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire donne la Présidence à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2018 identique au compte de gestion 2018.

**Section fonctionnement** : Dépenses : 163 350.55 € Recettes : 208 612.28€

Reports N-1 en Recettes : 221 163.33 € soit un total de 235 430.68 €

**Section investissement** : Dépenses : 94 867.16 € Recettes : 45 886.90 €

Reports N-1 en Dépenses : - 30 994.38 € soit un total de - 79 974.64 €

Résultat Cumulé : Dépenses : 258 217.71 € Recettes : 254 499.18 €

**Pour un résultat de 155 456.04 €.**

Monsieur le Maire quitte la salle pendant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2018.

### AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2018 à reporter au budget 2019 comme suit :

**Résultat de Fonctionnement** : 235 430.68 € **Résultat d'Investissement** : - 79 974.64 €

**Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 155 456.04 € à reporter

Dépenses d'investissement 001 79 974.64 €

Recettes d'investissement 1068 79 974.64 €

### BUDGET COMMUNE 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, qui donne lecture du budget 2019, pour la Commune.

**Dépenses d'investissement** prévues sont égales à 760 325.88 € (Mise en place du PLU, remboursement des échéances de prêt, Aménagement pour l'église (contrat rural), achats petits matériels pour l'employé communal, travaux de voirie, logiciel JVS + logiciel gestion cimetière.

**Recettes d'investissement** prévues sont égales à 760 325.88 € (Reversement de la TVA, taxe aménagement, subvention investissement pour l'église et le solde viré de la section de fonctionnement).

**Dépenses de fonctionnement** prévues sont égales à : 370 948.39 €

**Chapitre 011** : fournitures (eau, chauffage, carburant, entretien, équipement, administratif, vêtements) services extérieurs (Locations, Crédit-bail, Maintenance, entretien de la voirie, des bâtiments, des véhicules, les assurances, Abonnement documentation : 70 270.00 €.

**Chapitre 012** : autres services extérieurs (Services de Domicile, Trésorerie, Publicité, frais postaux et télécommunications, divers) + Charges de personnel (Salaires et charges personnel communal) : 71 900 €.

**Chapitre 65** : autres charges de gestion courante (Indemnités élus + cotisations, subventions données, SDIS) : 47 960.00 €. **Chapitre 66** : charges d'intérêts : 1 500.00 €.

**Chapitre 014** : Reversement (Attribution compensation CCBN, FPIC) : 8 365.00 €

**Chapitre 022** : Dépenses imprévues : 10 000.00 €.

**Chapitre 023** : virement à la section investissement : 160 953.39 €.

**Recettes de Fonctionnement** prévues sont égales à 370 948.39 €

**Chapitre 002** : Excédent reporté : 155 456.04 €.

**Chapitre 70** : Produits des services (Mise à disposition de l'employé communal pour le SIAEP, recettes fêtes) : 4 600.00 €.

**Chapitre 73** : Impôts et taxes (Impôts locaux + FPIC + Redevance des mines + reversement taxes de la CCBN) : 152 000.00 €.

**Chapitre 74** : Dotations, Subventions et Participations (Dotation élus, dotation DGF, dotation du FDTP, Taxe foncière, Taxe Habitation) : 55 392.35 €.

**Chapitre 75** : autres produits de gestion courante (location salle + Redevances) : 1 500.00 €.

**Chapitre 77** : Produits exceptionnels : 2 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte** le budget 2019 de la Commune s'équilibrant en recettes et en dépenses :

**Fonctionnement 370 948.39 € Investissement 760 325.88 €**

### **COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, qui donne lecture du compte de gestion 2018 du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour l'assainissement :

**La section investissement** : Dépenses 30 057.73 € Recettes 79 727.33 € soit un excédent de 49 669.60 €.

**La section fonctionnement** : Dépenses 23 977.15 € Recettes 26 404.78 € soit un excédent de 2 427.63 €.

Résultat de Fonctionnement de Clôture 2017: 11 403.14 €. part affectée à l'investissement 6 995.95 € pour 2018 : 2 427.63 € soit un total de 6 834.82 € pour l'exercice 2018.

Résultat d'investissement de Clôture 2017 : - 6 995.95 €. En 2018: 49 669.60 € soit un total de 42 673.65 € pour l'exercice 2018. **Résultat cumulé : 49 508.47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2018.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à, Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2018 identique au compte de gestion 2018.

Soit un Résultat de Fonctionnement de 6 834.82 € et un Résultat d'investissement de 42 673.65 €

**Résultat cumulé : 49 508.47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2018.

### **AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT**

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2018 à reporter au budget 2019 comme suit :

**Résultat de fonctionnement** : 6 834.82 € **Résultat d'Investissement** : 42 673.65 €

**Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 : 6 834.82 € Excédent d'investissement 001 : 42 673.65 € à reporter.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjointe, qui donne lecture du budget 2019.

**Dépenses d'Investissement** sont égales à 141 282.45 € (Amortissement des subventions d'équipements + travaux chez les particuliers + travaux voirie).

**Recettes d'investissement** sont égales à 141 282.45 € (amortissement des Immobilisations + virement de la section de fonctionnement 5 500.90 € + reversement des travaux des particuliers + fonds de compensation sur la T.V.A.).

**Dépenses de Fonctionnement** sont égales à 46 113.80 € (électricité + eau + diverses réparations + Charges d'intérêts de l'emprunt CDC + amortissement des immobilisations station et parafoudre + rémunérations d'honoraires).

**Recettes de Fonctionnement** sont égales à 46 113.80 € : (Report de l'excédent de 6 834.82 € + redevance Syndicat des eaux + quote-part des subventions d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte** le budget d'assainissement 2019 s'équilibrant en recettes et en dépenses :

**Fonctionnement 46 113.80 € Investissement 141 282.45 €**

## CONVENTION ID77

La volonté du département de Seine-et-Marne est de mutualiser les services qui sont liés aux différents acteurs de celui-ci et de centraliser les demandes via une plateforme unique.

Le Conseil départemental a fait le choix de constituer un groupement d'intérêt public intitulé « Ingénierie départementale de Seine et Marne » ID77.

Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre connaissance de la convention en rappelant certains points. Ce groupement d'intérêt public, créé en 2017/2018 permettra à des partenaires de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

Ce groupement rassemble actuellement en qualité « de membres fondateurs » les collectivités associations et entreprises suivantes : - Les services du Conseil Départemental -Le C.A.U.E. 77 (Conseil d'architecture, urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne.) - Aménagement 77 - Initiatives 77- Seine-et-Marne Environnement - Act'Art et Seine-et-Marne attractivité.

Les membres adhérents sont les groupements de collectivités (EPCI à fiscalité propre, syndicats intercommunaux ou mixte, notamment) et communes du département de S et M. (Art. 3.2).

La demande d'adhésion est formulée par écrit et accompagnée de la délibération de l'organe délibérant, le tout adressé au président du groupement. (Art.6.1)

Le 18 Janvier 2019, nous avons reçu un mail du SATESE nous indiquant que la convention d'assistance technique qui était en vigueur serait remplacée par une adhésion nécessaire au G.I.P. (groupement d'intérêt public), ID77 et que pour bénéficier de ses services en matière d'ingénierie dans le domaine de l'eau, mais pas seulement, également aménagement voirie, culture etc. ladite adhésion était nécessaire.

Pour les collectivités qui souhaitent bénéficier de ces services, cette adhésion est donc nécessaire. Elle est gratuite pour l'ensemble des membres adhérents, de la création de ce groupement au 31 Décembre 2019. (Art. 9).

La question est posée sur le montant de cette adhésion après le 31 Décembre 2019.

Monsieur le Maire répond que s'il y a règlement financier après le 31 Décembre 2019, les modalités en seront fixées et adoptées par délibération du Conseil d'Administration (Art.9.1) Par ailleurs, il sera toujours possible de se retirer de ce groupement de commandes si cela est nécessaire.

Dans le titre III, article 16 (assemblée générale), §16.1 (composition et droits de vote), il nous est demandé de désigner un membre du conseil comme représentant de la commune au sein de l'A.G. du GIP « ID77 ».

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement d'intérêt public « ingénierie départemental ID 77 » de manière à bénéficier d'accompagnement, de conseils, d'appuis techniques, d'actions de sensibilisation Etc., de l'autoriser à signer la convention constitutive et de désigner un représentant qui siègera au sein de l'A.G. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « ID77 ».

**Approuve** la convention constitutive sous réserve de son approbation par le Préfet de Département.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux. **Désigne** Monsieur Didier BALDY, comme représentant de la commune de Fontains au sein de l'assemblée générale du GIP « ID77 ».

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail d'information du SMETOM au sujet du tri sélectif a été reçu en mairie, le 05 avril dernier concernant l'opération « 1000 composteurs ». Pour acquérir un composteur, contactez le service au 01.64.00.26.45. Informations et renseignements sur le site internet de la Mairie. Suite à la visite des agents du SMETOM, il a été proposé à Monsieur le Maire d'installer des containers supplémentaires de verres et de papiers. L'endroit du positionnement va être étudié.

➤ Monsieur le Maire avise le Conseil, que des travaux d'égavage, abattage et débroussaillage ont été confiés à la sté ARBEO par ENEDIS IDF, aux abords des réseaux HTA et BT et donne lecture du courrier.

Les travaux se dérouleront à partir d'avril 2019 pour une durée d'environ 3 mois.

Les informations et renseignements figurent sur le site internet de la Mairie.

**Une nouvelle fois, l'attention de Monsieur le Maire a été attirée par des habitants, sur la vitesse excessive de certains conducteurs de véhicules dans notre village.**

**Il est demandé à chacun, à nouveau, de faire preuve de civisme et de responsabilité afin de réduire sa vitesse dans l'agglomération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.



Le Maire,  
Didier BALDY